

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DU 183 Dénomination passage Emma Calvé (12e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination "passage Emma Calvé" à la voie identifiée par l'indicatif DX/12, projetée dans l'opération d'aménagement du site de la caserne de Reuilly (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 3 décembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination "passage Emma Calvé" est attribuée à la voie identifiée par l'indicatif DX/12, actuellement propriété de l'aménageur, destinée à devenir publique, située au droit du numéro 18 quater rue de Reuilly, (12e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO